

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation,

donne délégation de signature à Monsieur Michel LEROY, Maître de conférences, Directeur du service de la Formation Ouverte et A Distance, (FOAD)

à l'effet de signer, pour la FOAD,

- les attestations de présence aux examens
- les relevés de connexion
- les dossiers de financement OPCA
- les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue
- les contrats et les conventions de FOAD

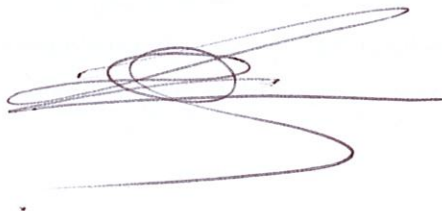
La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Sandrine BOYAT et Madame DELANGHE en date du 1^{er} décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2021

Le délégataire,

Michel LEROY



Le Président



Hugues KENFACK